

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26054**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Mention Ergonomie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Jean Jaurès - Toulouse 2	Recteur de l'Académie de Toulouse, Chancelier des Universités, Président de l'Université

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

124 Psychologie, 110 Spécialités pluri-scientifiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cette Mention comprend un parcours type Ergonomie dont les activités et les compétences ou capacités attestées sont décrites ci-après.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Instruction de la demande : Analyse des besoins du client, définition des objectifs et du cadre de l'intervention

Élaboration et choix de méthodes et moyens d'analyse des activités humaines de travail et d'usage des technologies

Réalisation de diagnostic permettant d'évaluer l'écart entre le travail prescrit et le travail réel et d'identifier l'impact du contexte de travail sur la santé des personnes et la qualité des systèmes.

Accompagnement des entreprises dans les phases de changement technologique et/ou organisationnel

Élaboration et rédaction de recommandations / préconisations ergonomiques innovantes pour la conception et/ou la transformation de systèmes techniques et de systèmes de travail et identification d'indicateurs d'évaluation et de suivi

Construction d'un dispositif d'étude et de recherche pour produire des connaissances scientifiques dans le champ du facteur humain

Suivi et mise à jour de l'information technique, réglementaire, professionnelle

Mobiliser les connaissances en psychologie et en ergonomie

Mobiliser des connaissances sur le fonctionnement cognitif humain, sur les organisations et sur les activités de travail pour analyser les situations de travail et/ou d'usage des technologies

Mobiliser des connaissances sur le fonctionnement physiologique et le fonctionnement social des hommes et des femmes au travail

Mobiliser des connaissances de la diversité du fonctionnement humain et de l'adaptation de l'environnement à cette diversité

Articuler des connaissances théoriques et méthodologiques aux situations problèmes rencontrées sur le terrain

Mobiliser des connaissances sur la législation du travail

Construire et gérer les différentes étapes d'une démarche d'intervention

Problématiser une demande d'un client, repérer les enjeux, identifier les acteurs impliqués dans la demande

Décrire et formaliser un environnement technologique et/ou de travail du point de vue du facteur humain

Analyser, mettre en cohérence et synthétiser les données issues de différentes sources (documents techniques, observations, entretiens, travaux bibliographiques, experts...) de façon appropriée au problème à traiter

Elaborer et argumenter des préconisations de conception et/ou transformation de système techniques et de systèmes de travail

Innover et faire preuve de créativité dans les processus de conception

Traduire les résultats de ses analyses et propositions sous forme opérationnelle (maquettage, prototypage, spécifications fonctionnelles, guide utilisateurs, cahier des charges)

Mettre en œuvre les préconisations et les évaluer

Convaincre et transformer les représentations du travail ou des situations d'usage

Dans sa pratique se référer au code de déontologie des psychologues et au code de déontologie des ergonomes

Conduire des projets

Conduire des projets d'innovations technologiques et/ou organisationnelles

Collaborer avec des corps de métiers différents et faciliter les collaborations entre les membres d'une équipe projet

Organiser et gérer le temps pour achever le projet dans les délais impartis

Préparer et animer des réunions de travail

Adapter les livrables aux commanditaires et au contexte de l'intervention

Conduire une démarche de recherche fondamentale ou appliquée

Réaliser une recherche documentaire ou une analyse concurrentielle et en fournir une synthèse (revue de question, état de l'art)

Elaborer une problématique théorique et un dispositif empirique de collecte, d'analyse et de traitement quantitatif et qualitatif des données

Formuler des propositions théoriques innovantes en vue de la construction de nouvelles connaissances

Communiquer les conclusions de son travail selon les normes documentaires en vigueur

Valoriser et diffuser les résultats dans la communauté professionnelle

Utiliser l'anglais professionnel

- Mettre en œuvre une méthodologie d'analyse des activités humaines
- Combiner les apports de plusieurs méthodes et techniques
- Mettre en œuvre des méthodes de conception centrées utilisateur
- Conduire des observations de l'activité de travail et d'interaction avec les IHM
- Conduire des entretiens individuels, collectifs et d'auto-confrontation
- Analyser des traces (relatives à l'entreprise : bilan social, accidents du travail, maladies professionnelles, etc. et relatives à l'activité de travail)
- Evaluer et comprendre les écarts entre le travail prescrit et le travail réel
- Identifier l'impact du contexte de travail sur la santé des personnes et la qualité des systèmes.
- Traiter des données quantitatives et qualitatives
- Conduire une évaluation ergonomique par inspection de systèmes techniques/numériques.
- Conduire des tests utilisateurs de systèmes techniques/numériques à l'aide de techniques dédiées

- Élaborer des documents professionnels
- Produire un document de réponse à un appel d'offre
- Synthétiser de manière accessible des résultats d'analyses et des recommandations/préconisations
- Rédiger des documents professionnels (proposition d'intervention ou d'étude, cahier des charges).
- Utiliser les aspects stratégiques des documents dans l'intervention ergonomique
- Respecter la confidentialité des données recueillies et le cadre déontologique de la pratique

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- M Activités spécialisées scientifiques et techniques
 - Ergonome
- Consultant Ergonome
- Ergonome-chercheur dans le domaine de la recherche industrielle
- Ergonome interne dans de grandes entreprises ou dans la Fonction Publique
- Concepteur multimédia

Codes des fiches ROME les plus proches :

- M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise
- H1204 : Design industriel
- E1104 : Conception de contenus multimédias
- K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société
- H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none">- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 avril 2016 accréditant l'Université Toulouse-II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (J.O. n° 98 du 26 avril 2002, p. 7513)

Références autres :

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002

Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master

Pour plus d'informations

Statistiques :

Observatoire de la Vie Etudiante et de l'Insertion Professionnelle- OVE

<http://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/universite/organisation/services/observatoire-de-la-vie-etudiante-et-de-l-insertion-professionnelle-ove--5418.kjsp?rh=services>

Autres sources d'information :

www.univ-tlse2.fr

UFR Psychologie

Lieu(x) de certification :

Université Toulouse - Jean Jaurès - 5 allées Antonio Machado - 31058 Toulouse Cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Toulouse

Historique de la certification :**Remplacée par la fiche RNCP nationale n°31807**

Jusqu'en 2015, le Parcours « Ergonomie » de la Mention « Ergonomie » était enregistré sous les deux dénominations nationales Master Mention « Psychologie » Spécialité « Ergonomie cognitive et ingénierie linguistique » et Master Mention « Sciences du Langage » Spécialité « Ergonomie cognitive et ingénierie linguistique ».

Changement de nom de l'«Université de Toulouse II - Le Mirail» en «Université Toulouse-II» conformément à l'article D 711-1 du code de l'Éducation (modifié par les décrets nos 2013-805 du 3 septembre 2013 et 2014-1038 du 11 septembre 2014).

Utilisation du nom d'usage «Université Toulouse - Jean Jaurès» selon le vote du Conseil d'Administration de l'Université Toulouse - II en date du 25 mars 2014.